



CANTINE – RAPPEL AUX FAMILLES

Toute modification dans l'organisation des repas de vos enfants doit être signalée :

Appel des parents effectué le	Il faudra joindre
LUNDI	Secrétariat du SIRP à la mairie d'INEUIL 02.48.60.01.09
MARDI	Secrétariat du SIRP à la mairie d'INEUIL
MERCREDI	Secrétariat de Mairie d'IDS ST ROCH 02.48.60.05.66
JEUDI	Secrétariat du SIRP à la mairie d'INEUIL
VENDREDI	Secrétariat du SIRP à la mairie d'INEUIL

A noter : Aucune annulation de repas par mail.

Plusieurs cas de figures :

- 1- Un jour d'absence : le repas est commandé et livré. La famille doit fournir le ticket du repas manquant dès le lendemain.
- 2- Plusieurs jours d'absence : la famille doit fournir un ticket pour le premier jour d'absence et procéder à l'annulation des repas suivants, et ce, dès le premier jour d'absence avant 11 heures.
- 3- Absence à une date connue : la famille doit prévenir dès que possible, dernier délai, la veille avant 11 heures.

Repas occasionnel : Les repas doivent être commandés le lundi avant midi pour la semaine suivante.

LES REPAS NON ANNULES DANS LES DELAIS PRESCRITS SONT SYSTEMATIQUEMENT DUS.



Secrétariat : 02.48.60.01.09